

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.320
19 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 18 février 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Khiam 1/ : Entre 4 h 35 2/ et 4 h 55 tir de mortier par les forces israéliennes en direction du Liban.

b) PO Mar : Entre 5 h 30 et 15 h 33 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives), à l'ouest du poteau-frontière 33. Entre 23 heures et 23 h 18 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

c) PO Ras : Entre 5 h 50 et 15 h 25 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives), au nord du poteau-frontière 19.

d) PO Hin : Entre 6 h 15 et 15 heures des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives), près du poteau-frontière 11. Entre 23 h 4 et 23 h 34 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

2. Rapports sur les activités aériennes :

PO Khiam : Entre 8 h 3 et 8 h 5 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud-sud-est au nord-nord-ouest, obliquant vers l'ouest, puis vers le sud-ouest, ont pénétré au Liban au sud-est du PC et ont retraversé la ligne de démarcation de l'armistice au sud-est du PO Ras (confirmé par le PO Mar).

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiqués sont exprimées en Temps universel (TU).

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

a) Le 18 février, entre 4 h 30 et 5 heures, des obus d'artillerie en provenance du territoire israélien seraient tombés sur Wadi El Khansa [point 2130-3003 (coordonnées approximatives)] et à proximité d'El Majidiye [point 2117-2987 (coordonnées approximatives)]. Des dégâts matériels ont été signalés.

b) Le 18 février, entre 8 heures et 8 h 5, deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Marjayoun [point 2056-3074 (coordonnées approximatives)], Naïatiye [point 1958-3090 (coordonnées approximatives)] et Ett Taibe [point 1988-2977 (coordonnées approximatives)].

c) Pendant la nuit du 18 au 19 février, des obus d'artillerie en provenance du territoire israélien seraient tombés à proximité de Salhani [point 1787-2815 (coordonnées approximatives)], Whaibib [point 1975-2842 (coordonnées approximatives)], El Majidiye et la région de Wadi El Khansa.

La plainte b) a été confirmée par les observateurs de l'ONU pour la partie située dans le champ d'observation des PO Khiam, Mar et Ras (voir par. 2 ci-dessus). La plainte a) a été confirmée, excepté pour ce qui concerne le type d'armes, pour la partie située dans le champ d'observation du PO Khiam (voir par. 1 a) ci-dessus). La plainte c) a été confirmée pour la région de Salhani (voir par. 1 d) ci-dessus).
